



équivalence permis a1 depuis octobre 1968

Par Visiteur

Bonjour je suis titulaire du permis B DEPUIS OCT 1968 il est bien mentionné SUR MON PERMIS
PERMIS A equ motocyclette légère en date de octobre 1968
PERMIS A equ tricycle à moteur

Puis- je piloter une 125cc sans passer la formation de 7h?
Mon assurance m'a bien confirmé que oui
Quel est votre avis
Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Puis- je piloter une 125cc sans passer la formation de 7h?
Mon assurance m'a bien confirmé que oui
Quel est votre avis

Vous devez faire cette formation et ce conformément à l'article R221-8 du code de la route qui dispose que:

"La catégorie B du permis de conduire autorise la conduite, sur le territoire national, d'une motocyclette légère à la double condition que le conducteur soit titulaire de cette catégorie de permis depuis au moins deux ans et qu'il ait suivi une formation pratique dispensée par un établissement ou une association agréés au titre de l'article L. 213-1 ou L. 213-7.

Toutefois, la condition relative à la formation pratique n'est pas exigée des conducteurs qui justifient d'une pratique de la conduite d'une motocyclette légère au cours des cinq années précédant le 1er janvier 2011. La preuve de cette pratique est apportée par la production d'un document délivré par l'assureur et attestant la souscription d'une assurance couvrant l'usage d'un tel véhicule au cours de la période considérée".

Cordialement

Par Tisuisse

Oui mais une motocyclette légère a une cylindrée égale ou supérieure à 50 cc mais inférieure à 125 cc, donc conduire une 125 cc sans formation, c'est non. Voir donc la Préfecture au cas où les équivalences auraient changé.

Par janus2

Bonjour Tisuisse,
Vous faites erreur, une MTL peut être, entre autre, un véhicules à deux roues à moteur d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm³. N'excédant pas regroupe bien les 125cm³ !

Par Tisuisse

Effectivement, c'est jusqu'à 125 cc inclus. Avec le permis B obtenu en 1968, aucune formation complémentaire n'est exigée mais il serait bon de prendre quelques leçons de pilotage en auto-école parce que la conduite d'une voiture et celle d'un 2 roues ne se ressemblent pas. Il vaut donc mieux une petite formation qui ne coûtera que quelques heures de conduite, c'est tout, puisque pas d'épreuve exigée ensuite.